

Conseil général de Val Terbi du 12 septembre 2023

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant d'aborder la question de M. Martin Clerc, permettez-moi deux remarques liminaires :

Depuis le mois de mars, l'examen de la problématique de gestion des déchets a permis d'en clarifier la situation juridique. Le Service cantonal des communes a désormais établi formellement que la gestion des déchets est une prérogative de l'exécutif communal. Voilà qui est clair. Ceci ne doit cependant pas être un prétexte qui nous dispense d'examiner la question de M. Martin Clerc.

La deuxième remarque que je souhaite faire concerne la convention entre la Commune de Val Terbi et le SEOD, convention qui règle la prise en charge des déchets valorisables et que vous avez acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil général le 28 mars dernier. Cette convention, prévue pour 3 écopoints, est en phase finale de signature. La demande de Martin Clerc, à savoir l'ajout d'un 4ème écopoint à Vicques, est de nature à modifier les termes de cette convention. Est-il souhaitable d'en retarder ainsi la mise en application ?

Pour revenir très concrètement sur la question déposée ce soir, concernant en particulier les horaires d'ouverture du Tritout :

Vous n'ignorez pas que la Commune de Val Terbi travaille en étroite collaboration avec Caritas, prestataire qui fournit les ressources en personnel nécessaires à la gestion de la déchetterie communale. Ainsi, les horaires et jours d'ouverture résultent d'un équilibre entre les ressources humaines de Caritas et les possibilités financières de la Commune. La situation qui prévaut actuellement donne entière satisfaction aux deux partenaires.

J'ajoute que les plages horaires d'activité actuellement en vigueur ont été définies puis modifiées progressivement au fil des ans pour tenir compte des habitudes de fréquentation des usagers. Un seul exemple : le Tritout a longtemps été ouvert pendant les heures de midi. Actuellement le site est fermé entre midi et 14 heures. Cette modification n'a pas suscité une vague d'indignation simplement parce que la fréquentation pendant les heures de midi était très faible. En outre, cette modification souhaitée par Caritas facilite grandement l'organisation de la journée du personnel.

Il est vrai que le Tritout est fermé pendant 2 semaines en été, ce qui peut paraître long pour certains. Comme tout un chacun, les employés du Tritout ont droit à des vacances et une fermeture annuelle est la solution la plus facile à mettre en place. Au-delà de ça, aucune déchetterie ou point de collecte n'a vocation à être ouvert tous les jours. Chacun, à son niveau et en fonction de ses possibilités, doit s'organiser pour entreposer momentanément les déchets et éviter autant que faire se peut les déplacements superflus : on ne court pas à la déchetterie pour amener 2 bouteilles ou 3 conserves.

Enfin, M. Jean-Marc Fleury, actuel responsable du Tritout, ne manque jamais de me relayer les plaintes et doléances des usagers lorsqu'il y en a. Les plages d'ouverture ne semblent pas être un sujet, il faut donc croire que les gens se sont plutôt bien habitués.

S'agissant de la prise en charge des déchets en dehors du Tritout, le Conseil communal reste ouvert à l'examen de toute solution mieux adaptée. Je ne voudrais pas allonger inutilement et je me permets donc de vous renvoyer au PV de la séance du 28 mars dernier et vous remercie de votre attention. Je reste à votre disposition si vous avez des questions ».